

→ Arasement du seuil du pont Paillard sur un bras secondaire de l'Aume



■ L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de plaine
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique, bon état des habitats
Début des travaux	Juin 2008
Fin des travaux	Juin 2008
Linéaire concerné par les travaux	300 m

■ Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	L'Aume
Distance à la source	30 km
Largeur moyenne	3 m
Pente moyenne	Inconnue
Débit moyen	0,05 m ³ /s

■ Les objectifs du maître d'ouvrage

- Restaurer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire).
- Restaurer les habitats du cours d'eau (retour d'écoulements plus naturels).
- Sensibiliser les acteurs locaux à ce type d'opération pour lancer une dynamique autour d'une renaturation du cours d'eau.

■ Le milieu et les pressions

L'Aume est un affluent de la Charente de 32 kilomètres de long. Il présente un fort potentiel pour l'anguille, la truite de mer et la truite fario. Son bassin versant est essentiellement agricole.

L'Aume a subi de nombreuses modifications de sa morphologie. Entre les années 1960 et 1995, le cours d'eau est rectifié et recalibré dans le but d'assécher les marais et de rendre la culture du maïs possible. L'enfoncement de la rivière suite aux curages réguliers conduit à un assèchement des terres riveraines. Pour pallier à cet assèchement, une succession de vingt seuils, construit avec des madriers, est alors mise en place dans le cours d'eau dans le but de rehausser la lame d'eau et de « rafraîchir » les sols riverains.

■ La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Adour Garonne
Région(s)	Poitou-Charente
Département(s)	Charente
Commune(s)	Fouqueure et Ambérac



Contexte réglementaire	Non concerné
Références au titre des directives européennes	
Réf. masse d'eau	FRFR5
Réf. site Natura 2000	Non concerné



Julien Blancant - SIAHBAC

Le seuil du pont Paillard, avant travaux, en juin 2008.



Julien Blancant - SIAHBAC

L'ouverture du seuil du pont Paillard en juin 2008.

À présent, le cours d'eau est envasé, encaissé et eutrophisé. Les écoulements et le substrat sont très homogènes. Ces seuils induisent une fragmentation longitudinale caractérisée du cours d'eau.

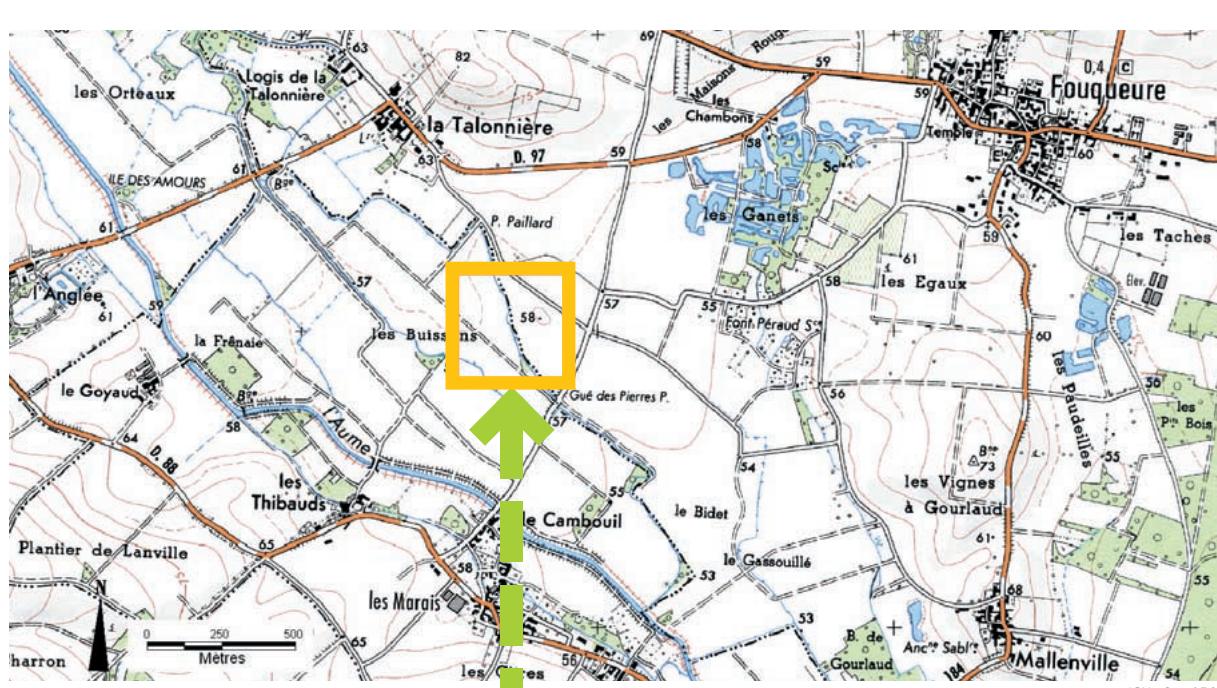
■ **Les opportunités d'intervention**

Les seuils à madriers sont maintenus en position ouverte lors des périodes hivernales (du 15 octobre à début mai), à l'exception, depuis dix ans, du seuil du pont Paillard qui reste en position fermée. Le Syndicat de rivière intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Aume (SIAHBAC) est propriétaire et gestionnaire de l'ensemble de ces ouvrages. Dans le cadre de la nouvelle orientation du SIAHBAC, qui vise à répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau, le syndicat a souhaité expérimenter l'enlèvement des madriers sur le seuil de pont Paillard.

Cette expérimentation doit servir de site vitrine et permettra vraisemblablement de créer une dynamique autour de la continuité longitudinale sur ce type de cours d'eau.

■ **Les travaux et aménagements**

L'ouvrage modifié se situe sur un bras secondaire déconnecté de l'Aume. Les travaux ont consisté en la simple suppression des madriers de bois du seuil. La structure béton du seuil est conservée. Aucune plantation ni aucun aménagement dans le lit mineur n'ont été envisagés dans un premier temps, le but étant de suivre l'évolution naturelle du milieu. Des travaux de restauration du lit mineur sont programmés pour 2010.



IGN - Scan25®

■ **La démarche réglementaire**

Sans objet.

■ **La gestion**

Aucune mesure de gestion particulière n'a été prise.

■ **Le suivi**

Le suivi des travaux est réalisé de manière photographique. Il met en évidence l'évolution de la ripisylve et du profil en long du cours d'eau. Ce suivi est réalisé tous les quinze jours pendant les trois premiers mois puis sera espacé d'un mois par la suite. Des profils en long et en travers ont été réalisés en 2009. Il est prévu d'étendre le suivi, et notamment celui de la nappe d'accompagnement grâce à l'installation de piézomètres. Les faciès d'écoulement, le substrat et l'évolution de la végétation seront aussi étudiés.

Un bilan de l'action sera mené en 2011 ou 2012.

■ **Le bilan et les perspectives**

L'opportunité de réaliser cette action a été saisie, mais il n'a pas été possible d'établir un état initial. Compte tenu de la nature des suivis, les gains sur le milieu ne peuvent être quantifiés. Toutefois, on constate déjà une réduction de l'eutrophisation du milieu. La végétation a recolonisé très rapidement les rives. Le cours d'eau s'est désenvasé et un substrat argilo-sableux ainsi que des granulats un peu plus grossiers sont réapparus. Les écoulements se sont diversifiés, tout comme la végétation rivulaire, avec l'apparition d'espèces pionnières.

Cette problématique, sensible auprès des agriculteurs, n'a pas fait l'unanimité, c'est pourquoi les radiers en béton ont été conservés, permettant la réversibilité de l'opération. Si le bilan s'avère positif, le seuil restera en position ouverte. Si le bilan est mitigé, une compensation des effets négatifs devra être envisagée. Enfin si le bilan s'avère négatif,



L'ancienne retenue du seuil après ouverture des madriers, le 30 juin 2008 (à gauche) et, un an après, en avril 2009 (à droite).



Environ 150 mètres en amont du seuil, le 30 juin 2008 (à gauche) et, un an après, en juillet 2009 (à droite).





■ Coûts

Coût des études	En euros HT
Coût des acquisitions	
Coût des travaux et aménagements	
Coût de la valorisation	
Coût total de l'opération	0 € (travaux en régie)

Partenaires financiers et financements : *sans objet*

Partenaires techniques du projet : *conseil général et agence de l'eau*

l'ouvrage sera remis en place et une gestion de ce dernier sera alors effectuée. Le bilan déterminera la mise en œuvre d'actions similaires sur d'autres sites, selon la même démarche.

■ La valorisation de l'opération



Suite aux travaux, une réunion publique a été organisée par le SIAHBAC, avec le conseil général, l'agence de l'eau, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques - Onema, la mission inter-services de l'eau (MISE) et la fédération départementale de la pêche. Elle a permis d'expliquer aux élus et aux riverains la démarche engagée. L'agence de l'eau a réalisé une journée sur la thématique « Effacement d'ouvrages » en 2009 et a pris pour exemple ce site.

Une plaquette périodique de sensibilisation sera réalisée par le syndicat, elle permettra d'aborder, entre autres, ce sujet et de toucher un plus large public.

Maître d'ouvrage	Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin Aume - Couture
Contact	Julien Blancant Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin Aume Couture 10 rue du pont Raymond – 16140 Aigre siahbac@orange.fr